

Conflits entre histoire mémorielle et histoire historique

Conflicts between memorial history and historical history

Denise Jodelet¹

RÉSUMÉ: S'attachant à une forme de mémoire qui reçoit une attention nouvelle dans la recherche, la mémoire historique, c'est-à-dire les représentations du passé historique, national, international, global ou local, l'article examine la confrontation entre les versions scientifiques et populaires d'évènements ayant touché à l'esclavage, dans le contexte français. Après avoir rappelé l'évolution du rapport entre Mémoire et Histoire et ses conséquences sur la démarche historiographique, il situe le contexte législatif et social dans lequel se formulent les conflits entre l'histoire défendue par les groupes mémoriels et celle préconisée par les historiens. L'étude de ce conflit d'interprétation du passé met en évidence l'étayage multiple de la connaissance du passé.

Mots clés: mémoire ; groupes mémoriels ; science historique.

ABSTRACT: Focused on a form of Memory which receives a new attention in the field of research, the historical memory, that is representations of historical past, be it national, international, global or local, the article examines the confrontation between scientific and popular versions of events related to slavery, in the French context. After having recalled the evolution of the relation between Memory and History and its consequences on the historian approach, it gives account of the legal and social context within which are formulated the conflicts between the claims of memorial groups and those of historical scientists. The study of such a conflict of past interpretations gives evidence of the multiple buttressing of the past.

Keywords: memory; memorial groups; historical science.

Introduction

Les formes sociales de rapport au passé sont multiples qu'elles soient portées par le sens commun à travers différents types de mémoires (sociales², collectives, culturelles et esthétiques, communes, publiques), orientées par les mesures et discours politiques, enregistrées dans des objectivations écrites, coutumières, matérielles (espaces, monuments, objets patrimoniaux, etc.), incarnées dans les pratiques gestuelles, rituelles et commémoratives, ou encore produites par une discipline scientifique, l'histoire. Parmi les travaux qui s'y rapportent en psychologie sociale une attention particulière a été accordée, au cours de ces dernières années, à une forme de mémoire particulière : la mémoire historique, c'est à dire aux représentations sociales et/ou collectives du passé historique qu'il soit national, international, global ou local (Billig, 1998 ; Middleton & Edwards, 1990 ; Liu et al. 2005; Paez et al. 2008 ; Sá, 2007, 2012).

Ces représentations se distinguent d'autres phénomènes mémoriels engageant une histoire partagée (par exemple les travaux de Rateau & Rouquette, 2002 ; Haas, 2002a, 2002b; Kalampalikis, 2007), mais ne portant pas spécifiquement sur la construction, la connaissance ou l'interprétation d'évènements du passé historique et le positionnement vis-

¹ Directeur d'Etudes retraitée. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain.

² Sá (2005, 2007) a distingué, sous la catégorie « parapluie » de mémoire sociale, cinq types de mémoires : personnelles, communes, collectives, historiques documentaires, historiques orales, pratiques et publiques.

à-vis d'eux. Comme les autres études de mémoire sociale et/ou collective, elles relèvent d'une étude portant sur leur genèse (co-construction par la communication sociale, transmission sociale et générationnelle, rumeurs, apprentissage scolaire, expérience vécue directement ou par le biais des média), de leurs contenus et leur structure, leur composantes (cognitives, affectives et émotionnelles), leurs fonctions identitaires, symboliques et pragmatiques. Comme les autres types de mémoire elles sont forgées au sein des groupes sociaux et affectées par les relations entretenues avec d'autres groupes, donnant lieu parfois à des divergences et des conflits dans la représentation du passé (Haas & Jodelet, 1999, 2000).

En tant que savoir de sens commun, ces mémoires historiques se distinguent aussi des représentations savantes produites par la discipline historique et objets de l'enseignement ; elles pourraient être rangées sous la catégorie d'« histoires populaires » et mériteraient d'être abordées sous cet angle. Mais leur spécificité tient à l'implication de ceux qui les élaborent et au sens qu'elles revêtent pour leur vie dans le présent. Il en résulte qu'elles présentent les propriétés de la mémoire, incluant ses dimensions d'oubli et de silence. Si bien que les recherches les traitent avant tout comme un genre particulier de mémoire collective et/ou sociale, sans pour autant approfondir les relations, souvent conflictuelles, qu'elles entretiennent en tant qu'« histoires mémorielles » avec l'« histoire historique ». Problème qui mériterait plus d'attention de la part des psychologues sociaux.

C'est à ce problème que je me propose de m'attacher en prenant le cas du passé esclavagiste devenu en France un objet de luttes symboliques et débats politiques, juridiques et moraux au cours de ces dernières années. Pour commencer, j'évoquerai rapidement les modèles qui ont régi les rapports entre l'histoire et la mémoire que je considérerai ici en tant qu'objets de disciplines de sciences sociales, et enjeu de conflits. J'aborderai ensuite quelques aspects de l'opposition entre mémoire et histoire à propos de faits historiques.

Evolution des rapports entre Mémoire et Histoire

Les rapports entre Histoire et Mémoire ont connu une évolution qui a traversé plusieurs phases marquées par des transformations épistémologiques, méthodologiques et politiques. Après une longue période de subordination de la mémoire par rapport à l'histoire, on observe dans un premier temps une dissociation complète entre histoire et mémoire. Dans un deuxième temps, les progrès des techniques de communication, les drames historiques connus dans la première partie du 20^{ème} siècle et des exigences du devoir de mémoire, ont entraîné des bouleversements de l'historiographie faisant se chevaucher Histoire et Mémoire. Enfin, une troisième phase résultant de l'action de groupes mémoriels a conduit à des conflits concernant les prérogatives de l'Histoire et de la Mémoire. Ce parcours permettra, une fois de plus, de montrer la pertinence de l'approche des représentations sociales dans l'étude de la mémoire ou plutôt des mémoires et des récits qui les portent.

Désormais, on tient pour acquis que la mémoire est une représentation du passé comme le rappelle Paul Ricoeur dans son ouvrage « La mémoire, l'Histoire et l'oubli » (2000) Mais on peut aussi montrer que les représentations sociales interviennent dans la production, l'invention et la défense de la mémoire et de l'histoire et dans les processus sociaux qui les sous-tendent. Ce lien tient à plusieurs raisons dont la première est la

reconnaissance de leur caractère représentationnel en tant que phénomènes et disciplines. Ensuite, on peut observer un mouvement dialectique entre les représentations mnémoriques et historiques qui tiennent d'une part au fait que la prise en compte de la mémoire a modifié les pratiques historiographiques. D'autre part, au fait que la diffusion de l'intérêt et des connaissances scientifiques pour la mémoire a pénétré les milieux sociaux, donnant lieu à un usage réflexif du rapport au passé. Enfin, dernière raison, il apparaît que les références à la mémoire peuvent concerner des débats et des conflits qui engagent, outre l'intervention des instances officielles, la défense et l'identité de groupes spécifiques, y compris le groupe professionnel des historiens.

Dans l'évolution des approches de l'histoire (Jodelet & Haas, 2013), la mémoire a connu avec l'importance de la transmission orale un statut privilégié, quand n'existaient pas encore l'écriture et surtout l'imprimerie. A partir de l'apparition de ces dernières qui a permis l'enregistrement et la conservation de documents et de récits, la mémoire n'a disposé que d'une position subalterne par rapport à l'histoire. Il a fallu le développement des recherches psychologiques sur la mémoire à partir de la fin du XIX^{ème} siècle et la contribution déterminante de Halbwachs sur la mémoire sociale et collective pour qu'elle redevienne objet d'attention et transforme la pratique historique. L'influence de Halbwachs s'est fait sentir d'un double point de vue. D'une part il a établi une distinction radicale entre histoire et mémoire ; d'autre part, sa contribution sur la mémoire collective a changé radicalement le regard de l'historien et changé sa pratique.

Distinctions et rapprochements entre Histoire et Mémoire

En effet, les rapports entre Histoire et Mémoire ont été théorisés pour la première fois par Halbwachs dans son ouvrage de 1925 « Les cadres sociaux de la mémoire » et surtout dans son livre posthume *La mémoire collective* (1950). Cet auteur qui partageait avec Durkheim une conception positiviste de la science historique, opposait l'Histoire à la Mémoire, tributaire de la vie des groupes. Il concevait ces rapports sous une forme dissociée, antithétique ; « L'histoire ne commence qu'au point où finit la tradition, au moment où s'éteint ou se décompose la mémoire sociale »...

Cette opposition entre l'Histoire et la Mémoire était thématifiée sur plusieurs plans :

- accès au passé : approche distanciée, abstraite vs similitude vécue entre passé et présent ;
- objets : événements singuliers, s'étant produits une fois pour toutes et vérifiables vs événements coutumiers répétés au cours du temps et courants de pensée conservés tant qu'ils font sens pour les groupes ;
- temporalité : discontinuité par sériation des événements et périodisation par condensation vs développement continu du temps vécu existentiel, sans ligne de séparation temporelles évidentes ;
- perspectives : unité du savoir, authentification de faits documentés, critique vs multiplicité des mémoires, dépendantes de la pluralité des groupes et des individus qui en sont les vecteurs éphémères, guides peu fiables pour accéder aux réalités du passé et les comprendre. Pour faire court, la quête de vérité de l'histoire s'oppose au respect de la fidélité de la mémoire.

Mais malgré une conception dépassée de la pratique historique, Halbwachs a ouvert une réflexion innovante sur la mémoire collective et délimité « un objet mémoriel spécifique dans le champ d'investigation des sciences sociales » (Dosse, 1998). D'une part, il a exercé une influence décisive sur le travail des sociologues et des historiens en offrant une méthode pour analyser les formes de communication jusqu'alors considérées comme situées au-delà du champ de compétence des historiens. Il a déclenché chez les historiens une nouvelle conception de leur travail qui intègre les témoignages vécus des acteurs de l'histoire. Il est ainsi devenu un « pionnier de l'histoire de la mémoire » (Hutton, 1993). D'autre part, son regard sur les traditions a tracé sa voie à ce qui allait devenir l'histoire des mentalités.

Un ouvrage collectif est illustratif de cette nouvelle tendance, « Les lieux de mémoire » (1984) dirigé par Nora qui a repris, dans son introduction la dichotomie entre Histoire et Mémoire : « Mémoire, histoire : loin d'être synonymes, nous prenons conscience que tout les oppose » (p.XIX). Cette césure consacrait ce nouveau champ d'investigation : « l'histoire sociale de la mémoire » qui devait, en conjonction avec les courants de défense de la mémoire des événements tragiques ayant marqué la première moitié du 20ème siècle, provoquer « un véritable basculement historiographique » (Dosse, 1998).

L'évolution des courants de l'historiographie

En raison même de sa contextualisation dans l'actualité contemporaine, cette nouvelle tendance historiographique a infléchi le sens de la conception que Halbwachs avait de la tradition. Si cette conception a permis de prendre la mémoire collective comme base de l'investigation historique et province des études historiques, elle a été interprétée d'une autre manière par les historiens. Elle est aujourd'hui moins centrée sur la dynamique de la tradition orale que sur les politiques de la représentation (Hutton, 1993). Il convient de souligner ici que le modèle proposé par Halbwachs pour l'historiographie contemporaine, a mis en évidence le rôle des représentations et de l'imaginaire dans les témoignages sur le passé et l'importance du pouvoir du passé dans la construction du présent. Il en est résulté un nouveau regard de la part des historiens qui ont conservé à leur discipline sa fonction critique en l'appliquant à un nouvel objet : les mémoires locales, orales et matérielles. Leur regard s'est déplacé sur les sens que le passé a pris à travers le temps et les mémoires successives des groupes concernés. Les événements apparaissent « sur-signifiés » et deviennent l'objet d'une lecture herméneutique et créative (Dosse, 1998). Notons, au passage, le rôle désormais imparti aux représentations sociales et/ou collectives et l'extension de leur portée, dans la mesure où, comme nous le verrons à propos des cas examinés plus loin, elles occupent un espace plus large que ces seuls phénomènes mnémoniques.

La reconnaissance de l'importance des mémoires tient aussi au fait que les traumatismes de la seconde guerre mondiale réclament un devoir et un travail de mémoire contre lequel s'élèvent les négationnistes. La démarche historiographique revêt alors une valeur d'expertise et de recherche de vérité tandis que la mémoire garde une fonction de fidélité. Une nouvelle tâche « civique » revient alors à l'historien, celle d'être comme le dit Lucette Valensi (1993) une « sentinelle en faction » qui participe à la construction et la transmission de la mémoire sociale. Ce qui n'empêche pas chez les historiens une certaine réserve à l'égard de la compulsion mémorielle, parlant de « tyrannie de la mémoire » ou du ressassement du passé en termes de « commémorite ». Dans le même temps les groupes sociaux, organisés autour d'une mémoire commune, reçoivent un rôle légitime dans la

transmission des mémoires. Ces groupes que l'on désigne sous le terme de « groupes mémoriels » défendent une histoire collective contre l'oubli, la censure, la négligence ou l'irrespect. Ils ont une physionomie différente des groupes d'appartenance sociale locale. Ils rassemblent des représentants actifs de populations ou de communautés partageant une même histoire dont ils défendent l'identité, les valeurs, la reconnaissance et peuvent être assimilés à des mouvements sociaux. Leur fonction est spécifique, différente de celle qui revient aux membres d'un groupe circonscrit socialement, culturellement, localement, tout en s'appuyant sur leur vécu.

C'est en ce point que prend racine la troisième phase des relations entre histoire et mémoire, le conflit, faisant suite à la dissociation puis l'interrelation. Les groupes mémoriels vont interpeller les historiens et remettre en cause leur statut de défenseurs d'une vision critique et véridique du passé. Nous observons ainsi en France l'émergence d'un nouveau type de conflit entre mémoire et histoire qui aboutit à la revendication de la part des historiens d'un droit à la liberté et à l'autonomie de leur pratique par rapport aux mémoires revendiquées dans l'espace social. Autant un consensus a pu aisément s'établir entre les historiens et les groupes mémoriels autour de la mémoire de l'Holocauste, autant une nouvelle revendication mémorielle portant sur l'esclavagisme français et élargi à d'autres cas de génocide, va envenimer les relations entre les acteurs de ces deux formes de rapport au passé, mémoire et histoire, rétablissant un fossé entre les deux. Je présenterai rapidement ce cas pour analyser les bases sociales de la diversité des rapports au passé, autour d'un même événement.

La question de l'esclavage et de la traite négrière en France

Le passé national esclavagiste de la France dans les anciennes colonies, devenues départements, aux Antilles (Guadeloupe, Martinique), en Amérique du sud (Guyane) et dans l'Océan Indien (Iles de la Réunion et Mayotte), a subi une occultation officielle et jusqu'à un certain point sociale dans les régions concernées. Un tel phénomène d'oubli, de mise sous silence de la mémoire, de « rature » du passé a été souvent signalé, et même jugé inévitable pour préserver l'avenir (Renan, 1882). Il concerne des événements de « violence fondatrice » qui sont à l'origine de la formation des nations et favorisent une « clôture des identités » (Ricoeur, 2000). Il fut observé depuis l'abolition de l'esclavage en 1848, recommandé alors par les autorités françaises (Deschamps, 2011) et rencontrant le désir d'une partie de la population d'effacer les traces de la servitude. Mais un mouvement de reconnaissance officielle de l'esclavage s'est dessiné suite à l'élection à la présidence de la République de F. Mitterrand, en 1981.

En 1983 un décret institue la commémoration l'abolition de l'esclavage, dont une célébration officielle fut organisée à l'occasion de son 150ème anniversaire, en 1998. Le parlement français a eu à discuter entre 1990 et 2005, une série de lois dites « mémorielles ». En 1990 a été adoptée « la loi Gayssot » qui établit que le négationnisme du génocide des juifs est un acte criminel justiciable de sanctions pénales. En 2001, une députée de Guyane, Hélène Taubira, aujourd'hui ministre de la justice dans le nouveau gouvernement socialiste, présente une loi qualifiant de crime contre l'humanité la traite des noirs et l'esclavage dans les Amériques, les Caraïbes et l'Océan Indien. Elle stipule en outre : la mise en place de programmes de l'enseignement scolaire et de la recherche scientifique intégrant la traite négrière et l'esclavage ; le dépôt d'une demande de reconnaissance du

crime contre l'humanité auprès d'instances européenne et internationales ; la création d'un comité pour la transmission de la mémoire de l'esclavage.

D'autres projets de loi ont fait l'objet de débats, notamment, en 2001 une loi sur la reconnaissance du génocide arménien de 1915 ; cette loi a été adoptée à l'Assemblée nationale mais jugée irrecevable par le Sénat et revient actuellement à l'examen. En 2005, adoption d'une loi réclamant la reconnaissance de la contribution positive française dans les pays anciennement colonisés outre mer et particulièrement en Algérie, son enseignement dans les écoles et permet la combinaison des sources d'information écrites et orales. Ces diverses lois vont provoquer des réactions de protestation du côté des historiens pour des raisons de principes et d'opportunité politique, comme nous le verrons, et du côté des groupes mémoriels au nom de la falsification de l'histoire.

L'émergence de groupes mémoriels

En application de la loi Taubira, un Comité pour la mémoire de l'esclavage a été créé en 2004. Il est à l'origine d'un texte préconisant non seulement la reconnaissance de l'esclavage mais aussi celle de ses mémoires multiples : «Aucune histoire de l'esclavage ne peut s'écrire aujourd'hui sans tenir compte des mémoires différenciées de l'esclavage. Ce n'est qu'en s'appuyant sur cette multiplicité des mémoires qu'il sera possible de créer une mémoire partagée et de construire une histoire commune ». Ses prérogatives s'étendent quand il devient par décret, en 2009, Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage. Parallèlement se forment des groupes mémoriels rassemblant les associations de personnes originaires des anciens territoires de l'esclavage autour de leur mémoire.

La mobilisation de ces groupes a atteint son acmé à la suite de certaines applications des mesures législatives et les écrits d'un historien. En particulier, la commémoration de l'abolition de l'esclavage en 1998, dont l'Etat voulait faire un symbole du rassemblement égalitaire et fraternel sous le slogan « Tous nés en 1848 », fut considérée comme une provocation et une manipulation entraînant un mouvement de protestation. Une marche silencieuse comptant près de quarante mille participants, fut organisée à Paris, accompagnée de manifestations dans les ex-colonies. Ainsi le Président du conseil régional de la Martinique, déclara-t-il : « Les nègres n'ont pas attendu un libérateur divin venu de métropole pour mener la révolte. Les esclaves ont conquis eux-mêmes leur liberté. Voilà ce que nous célébrons ! Ignorer cet épisode de notre histoire est encore une manière de nous mépriser ! » (cité par Bonniol, 2006).

Le jeu politique de reconnaissance, de pouvoir de ces manipulations, compétitions et revendications mémorielles sont évidents comme le rapport de force qui sous tend le travail de la mémoire et de l'oubli dans et entre les groupes (Viaud, 2002; Vergès, 2008). De ce point de vue, NDyaye (2008) distingue plusieurs phases dans l'élaboration de la pluralité des mémoires collectives : une phase, correspondant à la période classique, fondée sur la diversité des intérêts ; une phase moderne où s'affirment les identités ; la dernière phase fondée sur la prévalence des Droits de l'Homme régit les rapports entre l'individu et la société. Cela nous invite à prendre en considération non seulement les implications identitaires mais aussi les stratégies politiques des groupes mémoriels. Kubal (2008), propose un modèle politique innovateur pour étudier les relations entre mémoire et mouvements sociaux. Ces derniers mettent en forme la mémoire collective en tirant parti des circonstances et opportunités politiques, des ressources dont ils disposent pour

organiser l'action et en produisant des cadres d'interprétation du passé susceptibles d'influencer leur affiliés, partenaires et opposants.

C'est à partir de l'année 2005 que les groupes mémoriels vont se mobiliser ouvrir un débat mettant en cause le rôle des historiens. En effet, un spécialiste de l'histoire des traites négrières, Olivier Pétré-Grenouilleau donne à un hebdomadaire, à la suite de la publication d'un ouvrage sur ce thème (2004), un entretien où il concède que la traite négrière était bien un crime contre l'humanité, mais récusé son caractère de crime de génocide. La question du génocide retenue pour la première fois à propos des crimes de la Shoa, fait l'objet de controverses quand elle est appliquée à d'autres épisodes de massacre de populations. Elle est au centre de la réflexion critique des historiens sur les lois mémorielles - nous le verrons plus bas - alors que les victimes de massacre ou leurs descendants revendiquent l'appellation de génocide. Il faut cependant rappeler que dans le cas qui nous occupe, la prise de position de l'historien venait en réponse à des déclarations antisémites d'un acteur antillais, Dieudonné, réactivant la lutte des mémoires entre groupes de victimes. Ainsi un groupe mémoriel, le Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais, dépose auprès de la justice une plainte contre Pétré-Grenouilleau. Cette plainte sera retirée à la suite d'une mobilisation des historiens qui, sous l'impulsion de Pierre Nora lui-même, ont créé une association de défense de l'histoire : « Liberté pour l'histoire ». Arrêtons-nous sur cette situation.

La loi Gayssot avait pour but de lutter contre la négation du génocide et de reconnaître la souffrance des survivants et des familles de victimes résultant de ce déni. Elle avait aussi un but juridique : le caractère criminel du négationnisme devait entraîner des sanctions relevant des cours de justice. Les objectifs concernant les souffrances de la mémoire étaient les mêmes dans les autres lois, avec en plus le souci de s'élever contre la façon dont des événements établis étaient gardés sous silence et de reconnaître la souffrance symbolique imposée aux mémoires des habitants des ex-colonies. Mais sur le plan juridique, elles n'établissaient pas de caractère criminel et n'impliquaient pas de sanctions. En revanche, la Loi Taubira avait une fonction normative : elle posait des règles et des prescriptions qui permettaient aux associations de défense de la mémoire de l'esclavage, d'entamer des poursuites au nom de la discrimination, de la haine, la violence, l'injure et la diffamation. C'est cette opportunité qu'ont saisie les militants antillais.

Or, il faut savoir que d'une part une grande partie d'entre eux étaient nés en France et qu'ils sont tous issus de la période post esclavagiste bien sûr, et pour la plupart de la période post coloniale. D'autre part, comme cela a été maintes fois souligné, aucune mémoire collective de l'esclavage ne leur avait été transmise, ni par les instances officielles, ni même par leurs ascendants qui avaient voulu effacer de leurs souvenirs cet épisode rappelant leur ancienne sujétion et infamant pour leur dignité, après l'abolition de l'esclavage et quand ces territoires d'outre mer sont devenus des départements français. Une enquête (Deschamps, 2009) réalisée auprès de Réunionnais d'âges différents (jeunes, adultes, âgés) montre que si tous se plaignent d'un manque de transmission sur l'esclavage, seul le groupe des 30/40 ans a quelque chose à en dire, donne des raisons de s'élever contre lui et revendique une identité réunionnaise. Les autres préfèrent le taire ou l'occulter en soulignant leur appartenance nationale française, même si ils se heurtent à des attitudes racistes.

Nous sommes donc en présence d'un cas d'invention de mémoire, pour s'inspirer de l'expression utilisée par Hobsbawm et Ranger (1986) à propos de la tradition. Cette

invention est le résultat d'un processus de réflexivité sociale, d'appropriation des savoirs historiques que la discussion sur les lois a permis de diffuser. Par ailleurs, alors que les lois entendent veiller à préserver de la souffrance des injures faites à la mémoire, les militants traduisent à travers leur lutte le besoin de dénoncer la discrimination actuelle dont ils pâtissent plus que l'atteinte à leur mémoire. Une « conscientisation mémorielle de l'esclavage » résulte rencontre de la mémoire avec la lutte contre les discriminations (Fassin, 2006). La conjonction entre cette dernière et la question des identités va changer le politique. Les analystes de cette situation ont insisté sur le poids de l'actualité vécue sur la reconstruction des souvenirs de l'esclavage qui devient une cause politique. La référence à la mémoire reçoit un rôle de compensation par rapport aux difficultés et injustices du présent (chômage, humiliation, discrimination, etc.), au risque d'enfermer ce dernier dans la prison du passé. La mémoire devient une « mémoire de souffrance » justifiant les demandes sociales présentes, légitimant l'action des groupes mémoriels, déplaçant l'amertume sur des boucs émissaire (Giraud, 2005, Vergès, 2008).

Liberté pour la mémoire et les positions des historiens

C'est ce qui semble bien se produire lorsque les groupes mémoriels s'en prennent à un ouvrage de l'historien spécialiste des Antilles. Ils s'appuient sur les nouvelles dispositions juridiques et par là provoquent une mobilisation de ses collègues au nom de la probité scientifique. Un groupe de 19 historiens parmi lesquels se trouvaient les figures majeures de la discipline en France se constitue en association « Association Liberté pour l'Histoire »³ sous la présidence de Nora. Ce groupe diffuse alors une pétition signée par plus de 600 chercheurs et enseignants français et étrangers⁴, alertant sur les dérives législatives des lois mémorielles, les interventions politiques dans l'appréciation des événements du passé et défendant l'autonomie de leur discipline. L'appel précise ce que l'Histoire n'est ni une religion, ni la morale, ni l'esclave de l'actualité, ni une mémoire, ni un objet juridique. Le domaine de l'Histoire est sanctuarisé. L'un des signataires, Gérard Noiriel, écrit ainsi : « personne ne peut empêcher le législateur d'intervenir dans le domaine de la mémoire et les historiens ne peuvent réglementer la mémoire collective. Mais la sphère politique ne peut toucher à la sphère de l'enseignement et de la recherche en histoire. Cette discipline explique et comprend. La mémoire juge. Et il existe un risque sérieux de mettre les mémoires en compétitions ». Sans vouloir d'arrogé de droit de propriété sur l'histoire, les historiens veulent préserver le caractère laïque, critique d'une discipline qui garantisse le droit d'accéder à une connaissance libérée du poids des circonstances, des dimensions passionnelles et partisans des mémoires toujours plurielles et fragmentaires. On retrouve ici la distinction opérée par Halbwachs entre le caractère unitaire de l'histoire et multiple des mémoires qui redouble l'opposition entre vérité et fidélité et entre connaissance et jugement. Serions nous en présence de *themata* qui traversent le temps ?

La posture des historiens est aussi tournée vers l'action et la vigilance. S'ils se défendent d'une position corporatiste, ils s'organisent pour défendre les enseignants et chercheurs en histoire qui pourraient être victimes d'incrimination au titre des lois mémorielles. S'ils reconnaissent le droit du Parlement à s'occuper des commémorations ou

³ Voir le site officiel <http://www.lph-asso.f>

⁴ Le site de l'Association est consulté plus de 300 fois par mois en France et autant par des internautes étrangers.

des hommages à des victimes du passé qui relèvent du politique, ils déniaient au nom de la Constitution, des impératifs scientifiques et d'une exigence civique, le droit que pourrait s'arroger le Parlement de « dire » une vérité historique officielle, et de contrôler, via le système judiciaire, la liberté d'écriture et d'enseignement de l'histoire. Plane ici l'ombre des souvenirs de manipulations, contrôles et mensonges étatiques dans certaines dictatures dont celle de l'Union Soviétique a été le plus étudiée sur ce plan par les historiens

Les actions de l'Association « Liberté pour l'Histoire » comportent, avec un succès relatif, des déclarations et articles protestataires, des démarches auprès de représentants parlementaires et partis politiques. Ainsi est-elle intervenue pour demander non l'abrogation des lois mémorielles, mais la suppression ou la modification de certains de leurs articles. En termes de vigilance, elle examine les conséquences que peuvent avoir les décisions des Parlements Européen et Français et informe de ses conclusions. En 2008, une récente décision de l'Assemblée Européenne visant à « lutter contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal » a suscité un nouvel appel, « l'appel de Blois » qui stipule que « l'histoire ne doit pas être l'esclave de l'actualité ni s'écrire sous la dictée de mémoires concurrentes ».

De même, la reprise de l'examen, en 2011, de la loi sur le génocide arménien en vue d'une présentation devant les chambres parlementaires a provoqué de vives réactions. L'enjeu est important car il concerne non seulement la pénalisation de la négation du génocide arménien mais son extension à tout crime de génocide reconnu par la loi française. Or comme ce fut le cas pour le crime contre l'humanité dont la qualification n'intervint que tardivement, lors du procès du tortionnaire allemand Klaus Barbie (Jodelet, 1992), la notion de crime de génocide a été introduite au procès de Nuremberg où furent jugés les criminels nazis. En 1948, l'ONU a consacré à ce crime une Convention qui définissait les actes relevant d'une pénalisation mais laissait aux instances nationales la liberté de définir les groupes victimes, en dehors de quelques cas universellement condamnés. Il faut donc pour désigner concrètement un crime de génocide passer soit par la reconnaissance internationale comme c'est le cas pour les génocides commis en Afrique ou au Kosovo, mais pas pour le génocide arménien ; soit par une reconnaissance nationale ce qui ouvre un espace à la pression de groupes mémoriels. Dans son discours devant l'assemblée de l'Association liberté pour l'histoire, en 2012, le juriste Badinter dénonce l'« errement » que constitue une intervention politique dans l'établissement du passé, l'erreur juridique que représente le recours à des concepts introduits après la seconde guerre mondiale pour qualifier des faits qui se sont produits des années, voire des siècles, avant cette période. Il précise que la pénalisation de la négation des génocides est fondée sur le fait que le révisionnisme, le négationnisme répond à la volonté de nuire, à travers la réfutation de leur témoignage, aux populations victimes des crimes, ce qui est incompatible avec la démocratie et les droits de l'homme. Valable pour le révisionnisme concernant la Shoah, cette condamnation est plus difficile à appliquer à des déclarations historiennes qui ne répondent pas une telle intention.

Conclusion

Avec les positions adoptées par les groupes mémoriels et le groupe historien, nous sommes en présence d'un conflit d'interprétation des faits historiques et juridiques. Tandis

que les groupes mémoriels appuient leur revendications actuelles sur des références au passé, les historiens refusent d'occuper une posture de groupe mémoriel et préservent leur compétence scientifique. De sorte que la coupure entre histoire et mémoire se déplace du domaine épistémologique et méthodologique sur le terrain de l'action sociale. L'étude psychosociale de ce conflit d'interprétation permet d'éclairer l'étayage multiple de la connaissance du passé ; comment elle se nourrit et peut être infléchi, dans le cas des groupes mémoriels, par des conditions sociales actuelles, dans le cas du groupe historien par la défense d'une posture épistémologique que certains qualifient d'idéologique.

On a souvent l'habitude de dire, en psychologie sociale, que les jeux de la mémoire sont étroitement liés à l'identité, sa défense ou son affirmation. Le cas que nous venons d'examiner engage certes l'identité dans la mesure où le sentiment de discrimination ressenti en raison de la position occupée actuellement dans la société française conduit à choisir, en raison des opportunités offertes par la loi, une stratégie centrée sur un combat en faveur d'une mémoire inventée plutôt que transmise. De leur côté, les historiens procèdent, plutôt qu'à la défense d'une identité corporatiste, à la délimitation des territoires d'un traitement légitime du passé. Rappelant les distinctions de Halbwachs, deux légitimités s'opposent ainsi : celle du vécu et celle du savoir objectif. De sorte que le rapport entre identité et mémoire est ici différent de ce que l'on montre habituellement en psychologie sociale. Et surtout il se situe dans un contexte où jouent un rôle décisif les valeurs et les représentations collectives qui outrepassent le cadre de la mémoire en ce qu'elles mettent en jeu l'univers du droit et de la justice, celui du politique, celui des connaissances réflexives et savantes, démontrent les modalités du rapport au passé infléchi par l'expérience historique immédiate des rapports de pouvoir et les postures morales. Cette différence entre les jeux de mémoire et d'identité autour de l'esclavage selon les types d'acteurs devrait inciter à un travail d'approfondissement de processus psychosociaux engagés par le rapport au passé, la construction de sa connaissance et de sa représentation.

Bibliographie

- Billig, M. (1998). *Talking of the Royal Family*. London: Routledge
- Bonniol, J. L. (2006). Comment transmettre le souvenir de l'esclavage. ? Excès de mémoire, exigence d'histoire. *Cités*, 25, 181-185.
- Deschamps, G. (2009). Mémoires sociales et esclavage : l'exemple des migrants Réunionnais. *Carnets du Greps*, 1, 9-18.
- Deschamps, G. (2011). L'esclavage colonial entre Histoire et Mémoires : quelques réflexions autour des lois mémorielles. *Societal and political psychology International review*, 2(1), 147-158.
- Dosse, F. (1998). Entre histoire et mémoire : une histoire sociale de la mémoire. *Raison présente*, 5-24.
- Fassin, D. (Ed.). (2006). *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*. Paris : Editions de la Découverte.
- Giraud, M. (2005). Les enjeux présents de la mémoire de l'esclavage. In P. Weil & S. Dufois (Eds.). *L'esclavage, la colonisation et après* (pp. 533-555). Paris : PUF.
- Haas, V. (2002a). Approche psychosociale d'une reconstruction historique. Le cas vichyssois. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 53,32-45.
- Haas, V. (2002b). La face cachée d'une ville. In T. Ferenzi (Ed.). *Devoir de mémoire, Droit à l'oubli* (pp. 59-71). Paris :Editions Complexe.

- Haas, V., & Jodelet, D. (1999/2007). Pensée et mémoire sociale. In J. P. Pétard (Ed.) *Psychologie sociale* (pp. 111-160). Rosny, Bréal.
- Haas, V., & Jodelet, D. (2000). La mémoire, ses aspects sociaux et collectifs. In N. Roussiau (Ed.) *Psychologie Sociale* (pp.121-134).
- Halbwachs, M. (1925). *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Halbwachs, M. (1950). *La mémoire collective*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Hobsbawm, E., & Ranger, T. (Eds.). (1986). *L'invention de la tradition*. Paris: Editions Amsterdam.
- Hutton, P. H. (1993). *History as an art of Memory*. Hanovre-Londres: University Press of Vermont.
- Jodelet, D. (1992). Mémoire de masse: le côté moral et affectif de l'histoire. *Bulletin de Psychologie*, 45(405), 239-256.
- Jodelet, D. (1993). Mémoires évolutives. In J. Barou (Ed). *Mémoire et intégration* (pp. 77-89). Paris: Syros.
- Jodelet, D., & Haas, V. (1993). Mémoires et représentations sociales. In A. Palmonari (Ed). Bologne: Il Mulino.
- Kalampalikis, N. (2007). *Les grecs et le mythe d'Alexandre. Etude psychosociale d'un conflit symbolique à propos de la Macédoise*. Paris: L'Harmattan.
- Kubal, T. (2008). *Cultural movements and collective Memory. Christopher Columbus and the rewriting of the national origin myth*. New York: Palgrave Macmillan.
- Liu, J. H., Goldstein-Hawes, R., Hilton, D. J., Huang, L. L., Gastardo-Conaco, C., Dresler-Hawke, E., Pittolo, F., Hong, Y. Y., Ward, C., Abraham, S., Kashima, Y., Kashima, E., Ohashi, M., Yuki, M., & Hidaka, Y. (2005). Social representations of events and people in world history across twelve cultures. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 36(2), 171-191.
- Middelton, D., & Edwards, D. (Eds). (1990). *Collective remembering*. Londres: Sage.
- NDiaye, P. (2008). *La condition noire*. Paris: Calmann-Lévy.
- Nora, P. (1984). *Les lieux de mémoire*. Paris: Gallimard.
- Paez, D., Liu, J. H., Techio, E., Slawuta, P., Zlobina, A., & Cabecinhas, R. (2008). "Remembering" World War II and willingness to fight: Sociocultural factors in the social representation of historical warfare across 22 societies. *Journal of Cross Cultural Psychology*, 39(4), 373-380.
- Pétre-Grenouilleau, O. (2004). *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*. Paris: Gallimard.
- Rateau P., & Rouquette, M. L. (2002). Hier et aujourd'hui. Deux exemples d'actualisation des souvenirs . In S. Laurens & N. Roussiau (Eds.). *La mémoire sociale. Identités et représentations sociales* (pp. 97-106). Rennes. Presses Universitaires de Rennes.
- Renan, E. (1882). *Qu'est-ce qu'une nation ? Conférence faite en Sorbonne*. Lisieux. Bibliothèque Municipale. Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales.
- Ricoeur, P. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris: Seuil.
- Sá, C. P. (2005). As memórias da memória social. In C. P. Sá (Ed.). *Memória, imaginário e representações sociais* (pp. 63-86). Rio de Janeiro: Museu da República.
- Sá, C. P. (2007). Sobre o campo de estudo da memória social : uma perspectiva psicossocial. *Psicologia : Reflexão & Crítica*, 20(2), 290-295.
- Sá, C. P. (2008). Les défis d'une psychologie sociale de la mémoire. In B. Madiot, E. Lage & A. Arruda (Eds.). *Une approche engagée en psychologie sociale : l'oeuvre de Denise Jodelet* (pp. 173-178). Ramonville Saint-Agne: Érès.
- Sá, C. P., & Castro, P. (Eds). (2005). *Memórias do descobrimento do Brasil*. Rio de Janeiro: Museu da República.
- Sá, C. P., Oliveira, D. C., & Prado, L. A. (2005). As memórias coletivas do descobrimento do Brasil: imagem comum e juízos diferenciados nas populações portuguesa e brasileira. In C. P. Sá & P. Castro (Eds). *Memórias do descobrimento do Brasil* (pp. 27-44). Rio de Janeiro: Museu da República.

- Sá, C. P. (2012). A memoria historica numa perspetiva psicossocial. *Morpheus - Revista Eletrônica em Ciências Humanas*, 09(14), 94-103.
- Valensi, L. (1993). *Présence du passé, lenteur de l'histoire*. Annales E.S.C.
- Vergès, F. (2008). Esclavage colonial : quelles mémoires ? Quels héritages ? In P. Blanchard & I. Veyrat-Masson (Eds). *Les guerres de mémoire, la France et son histoire* (pp. 155-164) . Paris : La Découverte.
- Viaud, J. (2002). Contribution à l'actualisation de la notion de mémoire collective. In S. Laurens & N. Roussiau (Eds). *La mémoire sociale. Identités et représentations sociales* (pp. 37-47). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Apresentação: 02/10/2012
Aprovação: 13/12/2012